

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 5 mars 2018, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

M<sup>mes</sup> Denise Mercier  
Lyne Vachon

MM Fernand Filion  
Jacques Chabot  
Marc Tanguay

Absences :

M. Jasmin Cameron

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 18-03-066**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Modifier le point suivant :**

- 5.1. Demande de modification de la proposition d'îlot déstructuré numéro 1 Palmarolle-Macamic, à la MRC d'Abitibi-Ouest; **est changé pour** : *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCAO : Proposition sur les limites des affectations du territoire en zone agricole permanente; ne changeant en rien le sujet traité.*

**Ajouter les points suivants :**

- 10.1. Approbation du rapport annuel d'activité incendie 2017;  
10.2. Formation pour les pompiers des services de sécurité incendie;  
13.9. Remboursement du prêt n° 5 de la Caisse Desjardins, pour la piste cyclable;  
13.10. *Carrefour action municipale et famille (CAMF) – Autorisation pour assister à une séance de formation et d'échange;*  
14.4. *Association québécoise des aréna et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) – Formation de perfectionnement;*  
14.5. *Colloque Cain Lamarre 2018 – Droit municipal et environnemental;*  
14.6. Modification au contrat de travail de la directrice générale;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. URBANISME;
- 5.1. Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCAO :

Proposition sur les limites des affectations du territoire en zone agricole permanente;

6. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 6.1. Proposition d'une citoyenne pour aménager le terrain à l'HLM dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA);
  - 6.2. Demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité;
7. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
8. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
9. PAROLE AU PUBLIC;
10. SÉCURITÉ INCENDIE;
  - 10.1. Approbation du rapport annuel d'activité incendie 2017;
  - 10.2. Formation pour les pompiers des services de sécurité incendie;
11. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
12. HYGIÈNE DU MILIEU;
13. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 13.1. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de l'abat-poussière;
  - 13.2. Appui à la modernisation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement;
  - 13.3. Renouvellement de l'adhésion au *Groupe Recyclo-Nord*;
  - 13.4. Projets en saines habitudes de vie – Session de sensibilisation aux élus municipaux;
  - 13.5. Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat;
  - 13.6. Pôle d'Économie sociale – Invitation à la clôture de la campagne « *Collectivement fiers d'entreprendre en économie sociale* »;
  - 13.7. Nomination d'un(e) représentant(e) de la municipalité au sein du Comité provisoire de l'HLM;
  - 13.8. Mandat à un(e) conseiller(ère) pour prendre en charge le dossier de « *Traitement et distribution de l'eau potable et des eaux usées* »;
  - 13.9. Remboursement du prêt n° 5 de la Caisse Desjardins, pour la piste cyclable;
  - 13.10. *Carrefour action municipale et famille (CAMF)* – Autorisation pour assister à une séance de formation et d'échange;
14. EMPLOYÉS;
  - 14.1. MMQ – Formation Web sur les systèmes de protection des bâtiments;
  - 14.2. *Regroupement des unités régionales loisir et sport du Québec & MMQ* : Formation « *Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs* »;
  - 14.3. CREAT – Événements sur la transition énergétique et les changements climatiques en Abitibi-Témiscamingue;
  - 14.4. *Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS)* – Formation de perfectionnement;
  - 14.5. *Colloque Cain Lamarre 2018* – Droit municipal et environnemental;
  - 14.6. Modification au contrat de travail de la directrice générale;
15. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;

15.1. Avis de motion concernant l'abrogation et le remplacement des *Règlements n° 166 et 218*, par l'adoption d'un nouveau règlement concernant la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables;

15.2. Adoption du *Règlement n° 308*, intitulé : « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* »;

16. PAROLE AU PUBLIC;

17. SUJETS DIVERS (VARIA);

18. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

#### → **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

##### **Résolution n° 18-03-067**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

**À la page 5, à la résolution 18-02-033** « *Approbation des engagements du Document d'information complémentaire pour une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC* », le titre est modifié pour « *Demande de certificat d'autorisation pour développement du côté est du chemin de la Sauvagine : informations complémentaires à transmettre au MDDELCC* ».

##### **Résolution n° 18-03-068**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2018**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

#### → **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

##### **Gouvernement du Québec – Cabinet du premier ministre**

L'Attaché politique du premier ministre du Québec Philippe Couillard, Mme Julie Mac Murray, accuse réception de la copie de la résolution no 18-01-016 concernant notre appui à la FQM pour l'obtention d'une aide financière pour les nouvelles responsabilités des MRC et des municipalités découlant de la Loi 132. Elle nous assure que notre résolution a eu droit à toute leur attention et qu'ils ont pris bonne note de son libellé.

##### **Gouvernement du Québec – Cabinet du ministre des Finances**

Le Conseiller principal du ministre des Finances Carlos, M. Yann Nachabé, accuse réception de notre lettre ainsi que la copie de la résolution 18-010-015 concernant la

déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017, en appui à la FQM.

#### Aménagement Paysager E. Mercier – Plainte de mécontentement

Suite à l'entente de déneigement du trottoir entre la Caisse Desjardins et le bureau de Poste Canada, l'entrepreneur est mécontent que nous lui ayons demandé de sabler le trottoir le 2 mars dernier, disant que c'était dû à ce que nous n'avons pas déneigé au début de l'hiver ce qui a donc créé une couche de neige tapée, due au passage des piétons, impossible à retirer avec un équipement de déneigement conventionnel, et c'est pourquoi nous nous retrouvons maintenant avec ce problème de glace contrairement au trottoir du pont.

#### → DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun document pertinent n'a été déposé.

#### → URBANISME

##### Résolution n° 18-03-069

##### Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCAO : Proposition sur les limites des affectations du territoire en zone agricole permanente

##### **ATTENDU**

que le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) s'est engagé envers le *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* à :

1. procéder à la caractérisation de la zone agricole permanente;
2. demander la présence et la contribution des acteurs;
3. modifier le schéma d'aménagement et de développement en fonction de l'entente de l'ensemble des acteurs sur le résultat de cette démarche;

##### **ATTENDU**

que le ministre demande à la MRCAO de :

1. réviser les limites des affectations agricoles dynamiques, agroforestières et forestières;
2. modifier le schéma d'aménagement et de développement pour :
  - retirer le concept d'une résidence par lot originaire dans l'affectation agricole dynamique;
  - mettre en place des mesures adéquates de contrôle de l'implantation d'usages non agricoles dans l'affectation agricole dynamique;

##### **ATTENDU**

qu'une proposition a été élaborée par un comité technique régional formé d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue et de la MRC d'Abitibi-Ouest, et ce, relativement aux limites des affectations du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCAO;

##### **ATTENDU**

que la partie de la proposition concernant le territoire de Palmarolle a été présentée aux représentants de la Municipalité le mardi 13 février 2018 et qu'il a été constaté que le lot 5 048 802 n'est pas compris dans l'îlot déstructuré numéro 1 chevauchant les territoires de Palmarolle et de Macamic;

**ATTENDU** que le bâtiment se trouvant sur le lot 5 048 802 est utilisé à des fins autres qu'agricoles, pour l'entreposage d'équipement d'entretien des sentiers de véhicules tout terrain;

**ATTENDU** que la désignation d'un îlot déstructuré vise à reconnaître un état de fait sur le terrain;

**CONSIDÉRANT** que reconnaître cet état de fait permettrait aux usagers d'acquérir le bâtiment;

**ATTENDU** que des demandes visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 5 049 349 et 5 048 792 ont été adressées à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*;

**ATTENDU** que la CPTAQ a refusé de faire droit auxdites demandes ;

**CONSIDÉRANT** que lesdites demandes seraient plus acceptables si ces lots étaient inclus dans un îlot déstructuré ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

De demander que la proposition du comité technique soit modifiée de la façon suivante :

- 1° en incluant les lots 5 048 801 et 5 048 802 dans l'îlot déstructuré numéro 1 chevauchant les territoires de Palmarolle et de Macamic;
- 2° en incluant les lots 5 048 349 et 5 048 792 dans l'Îlot déstructuré numéro 1 chevauchant le Chemin des 10<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> Rangs.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 18-03-070**

**Proposition d'une citoyenne pour aménager le terrain à l'HLM dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA)**

**CONSIDÉRANT** que la requête de la citoyenne s'applique à l'aménagement du terrain autour de l'HLM de Palmarolle;

**CONSIDÉRANT** que la citoyenne suggère l'aménagement paysager avec les sentiers, des arbustes et des fleurs et peut-être même un jardin;

**CONSIDÉRANT** que le HLM est entièrement habité par des aînés(es);

**CONSIDÉRANT** que l'entretien de l'HLM est la responsabilité de l'*Office municipal d'habitation* (OMH) et non de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal demande à la citoyenne de faire, en premier lieu, une demande auprès des résidents de l'HLM et de la direction de l'OMH, à savoir s'il y a réellement un intérêt de la part des résidents et un budget à l'OMH pour ce faire, et si oui, s'adresser à l'OMH pour connaître la procédure afin de réaliser le projet.

**Résolution n° 18-03-071**

**Demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la municipalité**

- ATTENDU** que le propriétaire du 730, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rang Ouest à Palmarolle (lot n° 5 048 394) a fait une demande pour raccorder les services d'aqueduc de la municipalité, à sa résidence, le 5 février dernier (*Résolution 18-02-031*) ;
- ATTENDU** que l'inspecteur municipal ait été mandaté pour effectuer une étude de faisabilité qui était nécessaire afin de savoir si le raccordement était possible et dans l'affirmatif, quels en seraient les coûts;
- ATTENDU** que l'étude a révélé qu'il convient de s'assurer de pouvoir isoler la section de conduite d'eau potable à perforer avant de procéder à l'installation d'un branchement;
- ATTENDU** que toutes les vannes de réseau à opérer pour isoler ladite section de conduite ne sont pas fonctionnelles;
- ATTENDU** que le branchement de service à installer aurait une longueur approximative de 60 mètres traversant et longeant le chemin des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rangs Ouest et sous le macadam;
- CONSIDÉRANT** que les frais d'installation du branchement sont évalués à huit mille trois cent soixante et un dollars et trente-six cents (8 361.36 \$) et se décrivent comme suit :

Travaux à effectuer	Prix
Pièces	912.64 \$
Main d'œuvre	1 104.00 \$
Pelle (16 heures)	2 000.00 \$
Granulats :	
CG-14	345.00 \$
MG-20	1 445.00 \$
MG-112	954.72 \$
Asphalte	1 600.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>8 361.36 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la réparation des vannes de réseau qui doivent être fonctionnelles, et ce, aux frais de la Municipalité, et que les **frais d'installation estimés** à huit mille trois cent soixante et un dollars et trente-six cents (8 361.36 \$) seront facturés au propriétaire selon la somme effective des frais encourus.

Que dans l'éventualité d'un dépassement des coûts estimés, le propriétaire demandeur en assumera les coûts.

Que dans l'éventualité ou un élevage d'animaux quelconque (*de ferme, à fourrure, chenil, etc.*) sur la propriété, un compteur d'eau sera installé.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 18-03-072**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 28 février 2018**

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que la liste des dépenses ainsi que la liste des comptes à payer au 28 février 2018, présentées par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées, telles que présentées, pour un montant total de trente-cinq mille cent quatre-vingt dollars et quatre-vingt-onze cents (35 180.91 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-huit mille quinze dollars et quatre-vingt-quatre cents (38 015.84 \$);

Que la liste des salaires versés au 28 février 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de dix-sept mille quatre cent trente-huit dollars et quatorze cents (17 438.14 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

#### → **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

#### → **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

#### → **SÉCURITÉ INCENDIE**

**Résolution n° 18-03-073**

**Approbation du rapport annuel d'activité incendie 2017;**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité incendie 2017 tel que présenté par le directeur de la brigade des pompiers de Palmarolle, monsieur Réal Asselin.

**Résolution n° 18-03-074**

**Formation pour les pompiers des services de sécurité incendie**

**ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendies municipaux;

**ATTENDU** que la municipalité de Palmarolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la municipalité de Palmarolle prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme « Pompier 1 » et aucun pompier pour le programme « Pompiers II » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que la municipalité présentera une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**      Aucun dossier

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**      Aucun dossier



→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 18-03-075**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de l'abat-poussière**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'année 2018, et ce, selon la politique de gestion contractuelle en vigueur de la Municipalité.

**Résolution n° 18-03-076**

**Appui à la modernisation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement**

**ATTENDU** qu'en juin dernier, le *Comité permanent de l'environnement et du développement durable* de la Chambre des communes recommandait que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) soit amendée afin qu'y soit reconnu juridiquement notre droit à toutes et tous de vivre dans un environnement sain;

**ATTENDU** que la reconnaissance par le gouvernement fédéral du droit à un environnement sain constituerait une énorme avancée vers la reconnaissance des droits environnementaux comme droits de la personne;

**ATTENDU** qu'un projet de loi qui renforcerait la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) assurerait ainsi aux populations et à l'environnement la protection dont nous avons tous besoin face aux dangers de la pollution et de l'exposition aux produits toxiques

**ATTENDU** qu'au début octobre 2017, en réponse à un examen de la principale loi de protection de l'environnement au Canada, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), le gouvernement fédéral a convenu que « *des changements sont nécessaires pour moderniser et améliorer la LCPE* » et qu'il a l'intention de rendre compte des progrès réalisés en juin 2018;

**ATTENDU** que parmi les recommandations figure l'inclusion pour la première fois du droit à un environnement sain dans une loi fédérale et que cette idée, toute simple et puissante, veut que les citoyennes et citoyens du Canada aient droit à de l'air pur, à de l'eau potable et à des aliments sains;

**CONSIDÉRANT** que si Ottawa ne se prononce pas d'ici avril 2018, il se peut qu'il n'ait pas assez de temps pour que ce projet de loi devienne une véritable loi avant les prochaines élections fédérales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que la Municipalité de Palmarolle appuie la *Fondation David Suzuki* dans sa démarche de la reconnaissance du droit à un environnement sain, et fasse parvenir une lettre en ce sens au *premier ministre du Canada*, M. Justin Trudeau, à la *ministre de l'Environnement et du Changement climatique*, M<sup>me</sup> Catherine McKenna, à la *ministre de la Santé*, M<sup>me</sup> Ginette Petitpas Taylor, ainsi qu'à notre députée fédérale, M<sup>me</sup> Christine Moore.

**Résolution n° 18-03-077**

**Renouvellement de l'adhésion au Groupe Recyclo-Nord**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018 à *Recyclo-Nord* (qui gère également la *Ressourcerie Le Filon vert*) pour un montant de vingt-cinq dollars (25 \$).

**Résolution n° 18-03-078**

**Projets en saines habitudes de vie – Session de sensibilisation aux élus municipaux**

**ATTENDU** que la démarche « *Prendre soin de notre monde* » vise à soutenir des projets de qualité de vie – saines habitudes de vie – en mettant à profit des ressources locales ou régionales qui permettront de mieux répondre aux besoins de nos citoyens;

**ATTENDU** que la démarche « *Prendre soin de notre monde* » soutient des projets comme refaire un parc, réaménager une cuisine, transformer un terrain de baseball, développer des activités pour les familles et les enfants, aménager un sentier ou un parcours actif, etc.;

**ATTENDU** que le but de la démarche est de travailler ensemble à prendre soin de notre monde;

**ATTENDU** qu'en s'inscrivant à la démarche, les municipalités participantes pourront compter sur un soutien financier de mille dollars (1 000 \$) pour leur projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise et mandate la mairesse Louisa Gobeil, la conseillère Lyne Vachon, et le conseiller Jacques Chabot à participer à la session de sensibilisation des élus, et confirmera la disponibilité de ceux-ci auprès du coordonnateur et chargé de projet, Christian Milot d'*Action Santé Abitibi-Ouest* afin de planifier le jour et l'heure de cette session.

**Résolution n° 18-03-079**

**Réseau BIBLIO – Reconnaissance du bénévolat**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal accorde un montant de quarante-cinq dollars (45 \$) au Réseau Biblio qui va souligner localement l'engagement de deux de nos bénévoles.

Le conseil municipal se joint au Réseau Biblio et profite de cette occasion pour exprimer leur reconnaissance envers ces bénévoles qui ont œuvré depuis plus de 15 et 30 ans. Le conseil municipal désire remercier ces bénévoles émérites pour leurs énergies et leur générosité investie au fonctionnement de notre bibliothèque qui grâce à vous est un succès.

Cette année nous désirons vous dire merci, mesdames Nancy Ayotte pour vos quinze (15) années de bénévolat au sein de notre communauté, ainsi qu'à madame Marthe Rancourt pour vos vingt (20) années de bénévolat au sein de notre communauté.

**Résolution n° 18-03-080**

**Pôle d'Économie sociale – Invitation à la clôture de la campagne « Collectivement fiers d'entreprendre en économie sociale »**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne mandate aucun représentant de la municipalité pour assister à la cérémonie de clôture de la campagne « *Collectivement fiers d'entreprendre en économie sociale* » du Pôle d'Économie sociale, qui se tiendra le mardi 27 mars prochain à Rouyn-Noranda.

**Résolution n° 18-03-081**

**Nomination d'un(e) représentant(e) de la municipalité au sein du Comité provisoire de l'HLM**

**ATTENDU** qu'un entretien téléphonique entre monsieur Marcel Caron et la mairesse Louisa Gobeil a eu lieu afin de déterminer la nécessité d'un représentant de la Municipalité au sein du Comité provisoire de l'HLM;

**ATTENDU** qu'un commun accord est survenu entre les deux parties;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate le conseiller Marc Tanguay en tant que représentant de la Municipalité au sein du Comité provisoire de l'HLM de Palmarolle.

**Résolution n° 18-03-082**

**Mandat à un(e) conseiller(ère) pour prendre en charge le dossier de « Traitement et distribution de l'eau potable et des eaux usées »**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate le conseiller Jacques Chabot afin de prendre en charge dans ses tâches en tant que conseiller, le dossier de « *Traitement et distribution de l'eau potable et des eaux usées* ».

**Résolution n° 18-03-083**

**Remboursement du prêt n° 5 de la Caisse Desjardins, pour la piste cyclable**

**ATTENDU** que le solde du prêt de la Municipalité de Palmarolle à la Caisse Desjardins pour la piste cyclable est de douze mille quatre cent quinze dollars et cinquante-huit cents (12 415.58 \$) en capital et intérêts, en date du 24 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que le taux d'intérêt est de 4.05 %;

**CONSIDÉRANT** que les versements semestriels sont de six mille deux cent sept dollars et soixante-dix-neuf cents (6 207.79 \$) en capital et intérêts;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal rembourse dans sa totalité le prêt n° 5 au montant de douze mille quatre cent quinze dollars et cinquante-huit cents (12 415.58 \$) aux conditions offertes par la Caisse Desjardins.

Que le remboursement de ladite dette s'effectuera en deux versements égaux de six mille deux cent sept dollars et soixante-dix-neuf cents (6 207.79 \$) le 24 août 2018 et le 24 février 2019, et sera fermé le 24 février 2019.

**Résolution n° 18-03-084**

**Carrefour action municipale et famille (CAMF) – Autorisation pour assister à une séance de formation et d'échange**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la conseillère Lyne Vachon à assister à la séance gratuite de formation et d'échange du CAMF qui se tiendra à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 100, rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda le 11 avril prochain, de 16 h à 20 h. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s'il y a lieu), seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 18-03-085**

**MMQ – Formation Web sur les systèmes de protection des bâtiments**

**ATTENDU** que la formation « *Les systèmes de protection des bâtiments* » d'une durée d'une heure est offerte gratuitement sur le Web par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la formation est destinée aux services de sécurité incendie, aux gestionnaires de bâtiments municipaux, aux directeurs de travaux publics, aux maires ainsi qu'aux directeurs généraux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal mandate la mairesse Louisa Gobeil, la directrice générale Carole Samson, le conseiller municipal responsable des bâtiments Fernand Filion, le directeur de la brigade des pompiers Réal Asselin, et le contremaître des travaux publics Yvan Harvey, à assister à la formation susmentionnée, le mercredi 14 mars 2018, de 10 h à 11h, sur le Web.

**Résolution n° 18-03-086**

**Regroupement des unités régionales loisir et sport du Québec & MMQ – Formation « Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs »**

**ATTENDU** que cette formation a pour but d'informer et d'outiller le propriétaire ou gestionnaire sur les responsabilités (bonnes pratiques) qui facilitent la prise de décisions judicieuses, en tenant compte des normes, des lois, des recommandations, etc., tout en étant cohérente avec le type et la fréquence

d'utilisation des infrastructures (récréative, compétitive, ponctuelle, etc.) et en s'assurant de la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est dotée d'un aménagement extérieur soit, un parc de planche à roulettes et vélos BMX pour les jeunes, le « *Skatepark* », milieu où la sécurité des usagers est primordiale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le responsable des aires de jeux extérieures, Alain Aubin, à suivre la formation susmentionnée qui se tiendra en Abitibi-Témiscamingue (*lieu exact à déterminer*) le 5 avril 2018, d'une durée de 6 heures, au coût de cent dollars (100 \$). Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et les frais de repas (s'il y a lieu), seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution n° 08-03-087**

**CREAT – Événements sur la transition énergétique et les changements climatiques en Abitibi-Témiscamingue**

**ATTENDU** la Municipalité est membre du *Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue* (CREAT) depuis 2015;

**CONSIDÉRANT** que les événements prévus sont, en premier, le Forum « *Par notre propre énergie* », sera divisé en trois blocs soit, transport actif, transport collectif / covoiturage et électrification des transports;

**CONSIDÉRANT** que le CREAT offre, en complément du forum, une série de conférences ciblées orientées selon des enjeux régionaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne mandate aucun conseiller pour assister au Forum qui se tiendra le 15 mars 2018 à Rouyn-Noranda.

**Résolution n° 18-03-088**

**Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) / Formation de perfectionnement**

**ATTENDU** que la formation de perfectionnement est offerte par l'*Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives* (AQAIRS) à laquelle l'Aréna Rogatien-Vachon est membre;

**ATTENDU** que la formation répartie sur quatre jours compte 15 ateliers, que tous les repas, les pauses café, le cocktail et le banquet de clôture sont également inclus dans le forfait;

**ATTENDU** que la session se tiendra du 5 au 8 juin prochains à l'hôtel Forestel de Val-d'Or, au coût de quatre cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (459.90 \$), taxes incluses;

**ATTENDU** que le comité provincial et régional de l'AQAIRS assume l'hébergement pour trois nuits, soit le 5, 6 et 7 juin;

**ATTENDU** que les personnes inscrites sont convoquées une journée à l'avance soit le 4 juin à 13 h 30 et que la nuitée du 4 au 5 juin au coût de cent soixante et onze dollars et trente et un cents (171.31 \$) taxes incluses, n'est pas assumée par le comité provincial et régional de l'AQAIRS;

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la coordonnatrice des loisirs, Roxanne Laprise, à assister à la *41<sup>e</sup> Session de perfectionnement* pour les gestionnaires d'infrastructures sportives, au forfait de quatre cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (459.90 \$), taxes incluses, plus la nuitée du 4 juin au coût de cent soixante et onze dollars et trente et un cents (171.31 \$) taxes incluses, pour un total de six cent trente et un dollars et vingt et un cents (631.21 \$). Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

**Résolution n° 18-03-089**

**Colloque Cain Lamarre 2018 – Droit municipal et environnemental**

**ATTENDU** que le colloque traite du projet de loi 122 (contrats de gré à gré et politique d'achat local);

**ATTENDU** que le colloque traite des limites de faveurs que peut accorder une municipalité envers de futurs résidents et entreprises afin de les faire venir sur son territoire;

**ATTENDU** que le colloque traite de la gestion des mesures disciplinaires et administratives en milieu municipal

**CONSIDÉRANT** que le colloque, d'une durée d'une journée, est *gratuit incluant le dîner*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson et la conseillère Lyne Vachon, à assister au Colloque Cain Lamarre, qui se tiendra au Complexe hôtelier l'Amosphère, au 1031 route 111 Est à Amos, le 19 avril prochain, de 8 h 30 à 17 h. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

**Résolution n° 18-03-090**

**Modification au contrat de travail de la directrice générale**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise la modification au contrat de travail de la directrice générale Carole Samson, afin d'augmenter le nombre d'heures travaillées par semaine, les faisant passer de 37,5 h à 40 h, comme les directeurs généraux précédents.

**→ AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Marc Tanguay, à l'effet que les *Règlements n° 166 et n° 218* concernant la collecte des matières résiduelles et des

matières recyclables, seront abrogés, et remplacés par un nouveau règlement, et sera adopté lors d'une séance ultérieure.

**Résolution n° 18-03-091**

**Adoption du Règlement n° 308, intitulé  
« Code d'éthique et de déontologie des élus  
municipaux »**

**Attendu que** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

**Attendu que** le projet dudit règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

**Attendu que** l'avis public a été émis au moins sept (7) jours avant l'adoption dudit règlement;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 308 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » tel que présenté.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

*Aucun sujet n'a été soulevé*

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 18-03-092**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 45 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière